

Image not found or type unknown



Salarié actionnaire : des risques en cas de rupture du contrat de travail

Fiche pratique publié le 07/12/2015, vu 1824 fois, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Peu-on perdre sa qualité d'actionnaire en même temps de son lien salarial ?

Les statuts d'une société par actions peuvent prévoir que lorsque l'actionnaire également salarié de l'entreprise cesse d'appartenir au personnel de l'entreprise, il perd également sa qualité d'actionnaire.

Néanmoins, l'ancien salarié doit évidemment obtenir le paiement de la valeur de ses actions.

IMG_20140923_122633 La Cour de Cassation a une position claire sur la validité de telles clauses dans les statuts d'une SA.

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien : [QUAND LA PERTE DE LA QUALITÉ DE SALARIÉ CONDUIT À LA PERTE DE LA QUALITÉ D'ACTIONNAIRE](#)

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD